

Décision

Générale

colonial

Décision n° 229 du 20 février 1949 :

n° 229

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 février 1949

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro
28 février 1949

TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens dont les noms suivent ont droit à l'indemnité pour charges de famille : 398. Mohamed Ibrahim, sergent-chef, 3e compagnie, pour compter du 6 février 1949. 2135. Moussa Ibrahim, caporal, 3e compagnie, pour compter du 6 février 1949. 2136. Mire Djama, caporal, 3e compagnie, pour compter du 6 février 1949. 2139. Daher Idriss, caporal, 3e compagnie, pour compter du 6 février 1949.